



IDP
Depuis 1997

Institut de Droit Pratique

5 -7 Rue Villehardouin 75003 Paris Tél : 01.53.26.95.52 Email : info@idp-formation.com Internet : www.idp-formation.com

Dernière mise à jour du document : 4 octobre 2022

« LES OUTILS JURIDIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL »

Formation inter-entreprises : **Prochaine session : 19 au 23 juin 2023**

Cette formation est également proposée en [intra](#), pour l'ensemble de votre service, en mode présentiel ou distanciel.

L'IDP étant **certifié Qualiopi**, cette formation est finançable dans le cadre de [l'article L6321-1 du Code du travail](#) (« adaptation des salariés à leur poste de travail »)

Inscription :

L'inscription se fait par :

- [Formulaire Gmail](#) (même si vous n'avez pas de compte Gmail)
- Courriel à <mailto:inscriptions@idp-formation.com>
- Courrier à Institut de Droit Pratique - 5 rue Villehardouin 75003 Paris

Public et prérequis :

Professionnels de l'accompagnement social (assistantes sociales, CESF, MJD, éducateurs, associations...). Elle a également bénéficié à de nombreux services de protections des majeurs, les MJPM étant confrontés à des problèmes analogues, notamment en ouverture de mesure.

Prérequis : aucun.

Pourquoi les compétences apportées par cette formation sont-elles essentielles, et pourquoi évolue-t-elles ?

Article D142-1-1 (1^{ère} phrase) du Code de l'Action sociale et des familles : « *Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté.* »

Article L6321-1 alinéa 1^{er} du Code du travail : « *L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail.* ».

Il découle de ces textes que l'acquisition, la maîtrise et l'entretien d'un socle de connaissances juridiques pratiques relèvent de véritables « **compétences métier** » et même « mission » ou « fonction », indispensables à l'accompagnement social dans une société de plus en plus règlementée, voire judiciairisée.

S'y ajoute celle d'une méthodologie visant à rechercher et interpréter les informations juridiques en libre accès. **Information n'est pas connaissance**, sans quoi Wikipédia pourrait remplacer écoles et universités. **Connaissance n'est pas compétence**, sans quoi il n'y aurait pas de qualifications professionnelles et seulement des diplômes universitaires. Mais les compétences évoluent, obligeant l'employeur à adapter des salariés au poste de travail, comme il est dit dans la loi. **C'est pour cela que la formation « Outils juridiques de l'accompagnement social » existe depuis 25 ans et qu'elle a déjà été dispensée dans tout l'hexagone, au bénéfice d'entiers services sociaux, médico-sociaux ou de protection des majeurs.**

De nombreuses difficultés économiques et sociales des particuliers, ainsi que les réponses qui peuvent leur être apportées **sont au moins partiellement de nature juridique**. En outre, **certaines thématiques sont communes** à la grande majorité des travailleurs sociaux et médico-sociaux, voire même des professionnels de la protection des majeurs, quelle que soit leur fonction (AS, CESF, ES, MJPM...), leur cadre de travail (école, hôpital, entreprise, association, service public...). Il s'agit principalement des problèmes d'argent et de famille (ou d'enfant), lesquels sont souvent liés (logement, dettes dans le couple...). S'y ajoutent des questions de **positionnement professionnel**, notamment liées au secret professionnel, aux différentes obligations de discrétion ou de confidentialité, et inversement, aux questions de signalement, au sens large du terme.

La société évolue, et avec lui, le droit. Les professionnels de l'accompagnement social et médico-social doivent s'approprier certaines valeurs érigées en règle de droit, pour mieux les transmettre et les intégrer au processus d'accompagnement. Certaines ont vocation à entrer dans le programme de cette formation. Il s'agit notamment de l'accès au droit, de la promotion de l'inclusion, notamment des personnes atteintes d'un handicap, de la prévention des discriminations, de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, de la protection de la vie privée et des données personnelles, au-delà du secret professionnel. Quant à l'économie sociale et solidaire, à l'écologie et au développement durable, ils peuvent être connectés à l'accompagnement social par les aides et prêts octroyés par BPI France et d'autres organismes publics ou privés, y compris à ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire.

Descriptif de l'objectif :

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences suivantes :

- Qualifier en droit les problèmes exposés.
- Comprendre le vocabulaire juridique et judiciaire.
- Rechercher des informations juridiques, les interpréter et en évaluer la pertinence.
- Intervenir verbalement ou par écrit auprès d'une banque, d'un organisme de crédit, d'un bailleur, d'un huissier, ou de tout interlocuteur de la personne accompagnée.
- Coopérer avec d'autres intervenants en respectant le secret professionnel.
- Déterminer et mettre en œuvre l'accompagnement adapté (renseignement, orientation et/ou intervention directe).

D'un point de vue opérationnel, le stagiaire doit pouvoir utiliser les acquis de la formation dans le processus d'accompagnement, de renseignement et d'orientation d'un particulier confronté à un problème juridique, ou dont une la solution est au moins partiellement juridique.

Descriptif du contenu :

*Remarque : comme toutes les formations de l'IDP, le séquençage n'est indiqué qu'à titre indicatif. En formation intra, il est possible de **s'adapter très finement aux besoins des stagiaires** (voir « Analyse fine des besoins des stagiaires » plus loin).*

1^{er} jour :

« Évaluation à l'entrée » (obligation Qualiopi), présentation de la formation et des services qui l'accompagnent, tour de table et échanges sur les principales formes de l'accompagnement juridique des particuliers par les travailleurs sociaux ou médico-sociaux :

- Écouter et (re)qualifier les explications de la personne.
- Renseigner sans risque pour soi-même et pour la personne accompagnée.
- Orienter en connaissance de cause.
- Intervenir, notamment lorsque l'urgence ne laisse pas d'alternative.

Lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion :

- Accès aux droits, inclusion et citoyenneté
- Les discriminations visées par les textes nationaux et européens

Justice : mode d'emploi !

- Les sources de droit (loi, jurisprudence, coutume...), leur recherche et leur interprétation.
- Les différentes juridictions.
- Le déroulement du procès, la préparation d'un dossier et l'établissement de la preuve (avec ou sans avocat)
- La mise en œuvre de la procédure pénale (plainte, citation directe...).

2^{ème} jour :

Confidentialité, secret professionnel et ses limites (IP, signalements), écrits professionnels :

- Application du RGPD aux écrits professionnels
- Responsabilité, confidentialité, secret professionnel et partage d'informations à caractère secret
- Limites du secret professionnel : IP et signalements.

Protection des majeurs, des mineurs, des femmes victimes de violence intrafamiliales :

- Protection des majeurs : tutelles, curatelles, etc.
- Protection des mineurs : Évolution de la législation, compétences respectives du JAF et du JE...
- Protection des femmes victimes de violences (notamment l'ordonnance de protection et établissement de la preuve).

3^{ème} jour et 4^{ème} jour matin :

Problèmes d'argent, contentieux, saisies, surendettement, expulsion locative :

- Différence entre responsabilités civile et contractuelle.
- Les principes de base de la protection du consommateur : information préalable, consentement éclairé, pratiques illicites, trompeuses, agressives, abus de faiblesse...
- Caution et codébiteurs.
- Dettes dans le couple.
- Phase précontentieuse (sommation, mise en demeure, harcèlement...).
- Procédure d'injonction de payer et comment s'y opposer.
- Les différentes saisies (compte bancaire, biens mobiliers, biens immobiliers, véhicules, rémunérations...) et les possibilités de contestation.
- La procédure d'expulsion locative et l'obtention de délais avant et après le jugement d'expulsion.
- La procédure de surendettement : établissement du passif, contestations, étapes de la procédure, orientation du dossier.
- Information des usagers sur les aides publiques et privées pour encourager les initiatives économiques liée à l'environnement, au développement durable et à l'économie solidaire.

4^{ème} jour après midi et 5^{ème} jour (3/4 de la journée) :

Droit de la famille (divorce et rupture, autorité parentale, obligation alimentaire...) :

- Autorité parentale : définition, portée, difficultés, conflits et intervention du juge
- Les différents types de divorces et le déroulement des procédures.
- Les conséquences du divorce et de la rupture du couple non marié (logement, prestations, dettes, partage des biens, sort des enfants...).
- Obligation alimentaire entre ascendants et descendants.

5^{ème} jour (1/4 de la journée) :

Synthèse et évaluation :

- Rappel synthétique des points clés vus durant la formation et synthèse.
- Évaluation collective (verbale) et individuelle (écrite)

Analyse fine des besoins des stagiaires :

La formation « outils juridiques de l'accompagnement social » est la plus ancienne et la plus complète des formations dispensées par l'IDP. Elle vise à procurer une forme de culture juridique générale pratique par l'apport de compétences très ciblées sur un ensemble de problématiques juridiques revenant régulièrement au sein des services bénéficiant de la formation.

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à appreciations@idp-formation.com, afin qu'il y soit répondu collectivement, dès lors qu'elles sont en adéquation avec les objectifs et le programme de la formation.

Durée :

35 h sur cinq jours consécutifs.

Dates et délais d'accès :

Deux sessions au choix :

1^{ère} session : 19 au 23 juin 2023

2^{ème} session : 4 au 8 décembre 2023

Les inscriptions sont closes trois semaines calendaires avant le début de chaque session de formation.

Coût net (exonéré de TVA - Art. 261-4-4 du CGI) par session :

1790 € pour 5 jours consécutifs, comprenant supports pédagogiques et accès à la plateforme numérique (mises à jour des supports, informations complémentaires (vidéos, liens internet...), exercices de contrôle et révision des acquis).

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire ou de son employeur. L'IDP n'organise pas la restauration, dans la mesure où de nombreux lieux dédiés (cafés, restaurants, boulangeries...) sont disponibles à proximité immédiate du lieu de la formation.

Accueil des stagiaires :

Les stagiaires sont invités à prendre connaissance de tous les documents qui leur seront adressés dès leur inscription par leur employeur, dont « Accueil des stagiaires : moyens humains et matériel, environnement approprié, stagiaires en situation de handicap ». Ces documents sont également consultables à tout moment sur le site internet de l'IDP (www.idp-formation.com).

Contact et référent pédagogique :

Raymond Taube (06.60.46.45.45 / raymond.taube@idp-formation.com)